

## **CONTEXTE HISTORIQUE DES PRIX DONNES AUX GUERRIERS DE LA REVOLUTION GRECQUE EN 1821**

Après la fin de la Révolution grecque de 1821, la Grèce a gagné son indépendance, mais pendant le règne du roi Othon, la situation financière du pays était déplorable; la Grèce avait de grands besoins mais ses ressources étaient très limitées. La Régence du nouveau état était supportée d'abord par l'Armée qui se composait surtout des Bavarois et n'avait pas assez de ressources pour maintenir aussi assez de troupes d'armée grecques, afin d'engager tous les guerriers grecs et leur fournir en même temps une sorte de revenue. L'abolition des troupes d'armée grecque de corps francs le 8<sup>ème</sup> mars 1833 a provoqué plusieurs problèmes, particulièrement aux guerriers de la Révolution grecque de 1821 qui n'étaient pas des propriétaires de terre et le seul métier qu'ils pouvaient exercer était le métier de guerrier.

Une des méthodes utilisées pour contenter les survivants parmi ceux qui ont fait la guerre pour l'indépendance de Grèce était l'attribution des prix ou médailles ou cocardes, comme on pourrait dire aujourd'hui. Cette action serait considérée comme une satisfaction morale sans coût, une reconnaissance des luttes et des sacrifices du peuple.

L'attribution des prix suivants a été prévue par le décret royal du 20 mai 1834 publié au journal officiel du gouvernement hellénique No. 20 du 3 Juin 1834:

- Prix d'argent pour les officiers
- Prix de bronze pour les sous-officiers
- Prix de fer pour les soldats et les marins.

Les officiers étaient ceux qui ont fait la guerre comme chefs et qui, pendant la Révolution, commandaient leurs propres troupes d'armée et ils s'étaient occupés de la provision des aliments et des munitions. Les chefs étaient divisés en sept ordres d'officiers: Les premiers deux ordres étaient récompensés avec des positions gouvernementales, alors que les autres ordres ont reçu des titres de grades militaires, du lieutenant-colonel (3<sup>ème</sup> grade) jusqu'au sous-lieutenant (7<sup>ème</sup> grade).

Les sous-officiers étaient ceux qui s'appelaient "Boulouxides – Μπουλουξήδες" ou "Boukadoroi - Μπουκαδόροι", qui dirigeaient de petits groupes de soldats et prenaient des commandes d'un chef. Ils étaient divisés en groupes de sous-officiers de premier et deuxième grade.

Tous les autres guerriers étaient considérés comme soldats.

Selon un décret royal plus récent du février 1835, un prix a été décerné à tous les officiers, les sous-officiers et les soldats des forces armées, pourvu qu'ils aient participé à la Révolution.

Des prix seraient donnés seulement aux guerriers survivants. Aucune distinction n'était prévue pour ceux qui ont été morts pendant la Révolution ou pour ceux qui ont été morts après la Révolution.

## PHALANGE DE LACONIE

Pendant les premiers mois après le 20 mai 1835 et après que le roi Othon est devenu adulte, il a été décidé de supporter -du point de vue financière- les figures protagonistes de la Révolution de 1821. Par la formation de la Phalange grecque, c'est-à-dire d'une troupe d'armée qui consistait des chefs militaires distingués de la Révolution, elles auraient reçu une rémunération comme mesure corrective de leur situation financière pitoyable (pour la plupart d'eux).

La Phalange serait divisée en tétrarchies (groupes de quatre); les grades suivants auraient servi à chacune de ces tétrarchies: un capitaine (équivalent au grade de colonel), un lieutenant, deux sous-lieutenants (équivalent au grade de commandant), un porte-drapeau, quatre sergents-majors (équivalent au grade de capitaine) et 54 brigadiers et phalangistes.

Le salaire mensuel d'un phalangiste était 48 drachmes et le salaire d'un sous-lieutenant était 140 drachmes.

Les devoirs des troupes de la Phalange étaient surtout des devoirs policiers, alors que, en cas d'urgence et s'ils étaient appelés, ces guerriers auraient formé une brigade spéciale ou ils servaient comme guides de la Garde Nationale.

Ceux qui ont été reconnus comme chefs et qui possédaient les qualifications nécessaires pour s'inscrire à la Phalange, mais qui étaient, quand même, considérés comme inaptes au service, ainsi que ceux qui seraient considérés comme inaptes à l'avenir, seraient enrôlés comme "les doyens" de la Phalange. Ils auraient gardé leur grade, joui de tous les honneurs et ils seraient considérés comme des personnes en congé permanent. En plus, aussitôt que les membres de la Phalange auraient 50 ans, ils pourraient demander leur déplacement au corps de Vétérans.

Les premiers membres de la Phalange de Sparte ou de Lakonie étaient désignés selon un décret du 1<sup>er</sup> septembre 1837.

*(Extraits du livre de Stavros G. Kapetanakis: Prix pour honorer les guerriers de Mani pendant la Révolution grecque de 1821, pages: 31-34, 55-57. Editions: Adouloti Mani, 2008)*

Nos ancêtres suivants ont reçu un prix:

**Dimitrios M. Patsourakos-Patzourakos** de Nomia de Messi, habitant de Pylos, prix de bronze, Dossier No. 113, Document No. 230 et ensuite prix d'argent, boîte No. 172, Dossiers No. 30 et No. 34.

D'abord, il a reçu le prix de bronze et après, en 1844, il a reçu le prix d'argent. Un certificat signé par Ant. Mavromichalis vérifiait qu'il avait participé à la bataille de Karytaina sous les commandes de Kyriakoulis Mavromichalis et qu'il avait été blessé. D'abord, il a été classé comme soldat (No. de registre 07394 (011680) et ensuite comme sous-officier classe b' (No. de registre 05834 (018279).

**Dimitrios Patsourakos** de Konakia de Malevri, type de prix inconnu, Dossier No. 139, Documents No. 166 et No. 167. Prix de fer (par Tzanetakakis Grigorakis), Dossier No. 259, Document No. 294, Catalogue No. 10.

**Ilias Patsourakos-Patzourakos** de Konakia de Malevri, type de prix inconnu, Dossier No. 138, Documents No. 139 et No. 140. Prix de fer, Dossier No. 227, Document No. 003, Catalogue No. 70. Prix d'argent (par G. Perrotis), Dossier No. 220, Document No. 090, Catalogue No. 28 et Dossier No. 288, Documents No. 060 et No. 061, Catalogue No. 28.

**Theodoros Patsourakos** de Konakia de Malevri, habitant de Strotza, Prix de fer (par Tzanetakis Grigorakis), Dossier No. 259, Document No. 294, Catalogue No. 9. Certificat daté de 16/12/41, Société Historique Ethnologique de Grèce, Document No. 17047/162.

**Ioannis Patsourakos** de Neohori de Karyoupoli. Le 15<sup>ème</sup> mars 1844 il a reçu le prix d'argent comme sous-lieutenant de la Phalange, Dossier No. 276, Document No. 108, Catalogue No. 18.

**Nikolaos Patsourakos** de Konakia de Malevri, prix de fer, Dossier No. 259, Document No. 288, Catalogue No. 93.

**Panayiotis Patsourakos** de Konakia de Malevri, prix de bronze, Dossier No. 218, Document No. 042, Catalogue No. 3 et Document No. 044, Catalogue No. 6. Prix d'argent (par Il. Dimitrakarakos), Dossier No. 281, Document No. 073, Catalogue No. 16 et Dossier No. 283, Documents No. 071 et No. 072, Catalogue No. 18.

La demande relative était présentée par ses enfants Nikolakis et Theodorakis qui habitants de Strotza.

Il est mentionné que pendant la bataille de Valtetsi il a été blessé à la joue droite et en 1837 il allait devenir sous-lieutenant, mais sa promotion a été bloquée par ses adversaires. Il a été caractérisé comme soldat, No. de registre 05164 (008589), boîte 172, Dossier No. 83.

**Kyriakos Patsoureas-Pazireas**, 1811 de Nomitsi de Lefktra, a reçu un prix, Dossier No. 026. Il n'est pas mentionné dans les Archives des Prix, Dossier No. 56, Document No. 103, Catalogue No. 51 et Dossier No. 59, Document No. 153, Catalogue No. 51.

**Nikolaos Patsoureas-Patzoureas** de Kastania de Lefktra, prix d'argent, Dossier No. 254, Document No. 019, Catalogue No. 48.

**Ioannis Patsouris – Prêtre** de Platsa de Lefktra, prix de bronze, Dossier No. 274, Document No. 107, Catalogue No. 59.

**Georgios Patsouros** de Skyfianika de Malevri, prix d'argent (par Il. Dimitrakarakos), Dossier No. 281, Document No. 073, Catalogue No. 5 et Dossier No. 283, Documents No. 071 et No. 072, Catalogue No. 5.

**Lazaris Patsouros**, prix de fer; en 1837 il était soldat de la 1<sup>ère</sup> Compagnie du 4<sup>ème</sup> Bataillon Léger et il était nommé pour un prix. Il a participé aux batailles suivantes: a) à Karytaina (P. Voidi), b) à Koroni (Anast. Mavromichali), c) à Varoussi à Koroni, pendant les années de l'invasion de Ibrahim, à Haikali, à Hores, à Kalamata et à Almyros (Stef. Pikoulaki), Dossier No. 12, Document No. 087, Catalogue No. 11.

**Nikolaos Patsouros-Patzouros** de Nomia de Messi, sous-lieutenant de la Phalange, prix de fer, Dossier No. 127, Document No. 145, Catalogue No. 5 et Documents No. 148 et No. 149. Il a reçu le prix de bronze et il a retourné le prix de fer, Dossier No. 169, Document No. 152.

*(Un grand merci à ma cousine Georgia Nikoloudis pour la traduction du texte en français)*

ΘΩΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ  
ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ

ΤΟΙΣ ΗΡΩΙΚΟΙΣ  
ΠΡΟΜΑΧΟΙΣ  
ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ

